

TEMPS DE TRAVAIL :

Suites du Comité Technique Central

Du 18 juin 2021 :

ASSEMBLEE GENERALE des PERSONNELS

Mercredi 30 JUIN 9H30 : Bourse du Travail

Si Antoine Guillou, Élu en charge des personnels, a décrété que l'avis du Comité Technique Central a été donné, cet avis a été très majoritairement **CONTRE** le règlement temps de travail !

La CGT a voté CONTRE, tout comme l'ensemble de l'intersyndicale !

La CGT totalement opposée à la Loi dite de Transformation de la Fonction Publique et à toute augmentation du temps de travail vous invite à participer nombreuses et nombreux à l'Assemblée Générale, pour laquelle la CGT a sollicité l'ensemble de l'intersyndicale à s'y associer.

Lors du Comité Technique Central la CGT a dénoncé les choix politiques de la Maire de Paris : « extrait de la déclaration liminaire) »

« La suppression d'au moins 8 jours de congés, impactera fortement l'organisation personnelle et familiale des agents. Les 2 jours dits « de fractionnement » ne peuvent être considérés comme « des congés payés » puisqu'ils sont soumis à des règles imposées par l'employeur.

Les agents n'auront plus que 17 jours de congés dont ils pourront user selon leurs besoins familiaux et choix personnels sous condition que les nécessités de service ne viennent percuter leurs choix !

Comment les agents pourront ils poser des congés durant les périodes de congés scolaires de courtes durées afin de privilégier leurs enfants, leur famille sans impacter leurs congés d'été essentiels au ressourcement dont chacun a besoin ?

L'augmentation de la durée annuelle du temps de travail percuter celles et ceux qui durant ces longs derniers mois ont démontré tout leur engagement et leur sens du service public (les agents du CASVP, des écoles et collèges, des crèches, de la propreté...) Celles et ceux dont le niveau de sujétion est insuffisamment modifié, celles et ceux dont les rythmes de

travail sont les plus saccadés, celles et ceux exerçant leurs missions dans des milieux confinés, chlorés, en sous-sol etc....et qui ne sont pas sans conséquence sur la santé des agents.....

....Monsieur le Président, après nous avoir affirmé pendant plusieurs semaines qu'il vous était impossible de déroger aux 1607 heures, vous avez, face à la mobilisation des agents de la ville, fait un pas en avant en répondant à une proposition de l'intersyndicale pour la création d'une sujétion particulière pour tous les agents.

Si la CGT a reconnu cette avancée, elle a toujours exprimé que celle-ci était totalement insuffisante face à l'augmentation de la durée annuelle du temps de travail.

En effet, au regard des tableaux présentés par la DRH, la durée annuelle du temps de travail augmentera entre 35 et 42 heures par an selon le niveau de sujétion en comparaison de la durée annuelle du temps de travail actuelle, soit entre 5 et 6 jours supplémentaires de présence au travail par an comprenant les 3 jours de sujétion et les 2 JRTT compensant l'allongement du temps journalier. »....

....A l'heure où la situation sociale se dégrade de manière exponentielle, à l'heure où le taux de chômage explose comment pourrait on accompagner la mise en place d'une augmentation du temps de travail ?

POUR LA CGT L'HEURE EST PLUS QUE JAMAIS AU PARTAGE DU TRAVAIL ET A SA REDUCTION :

- La réduction du temps de travail sauvera et créera des emplois
- La réduction du temps de travail c'est mieux vivre et travailler mieux
- La réduction du temps de travail c'est concilier la professionnelle et la vie privée »....

Ne lâchons rien, la 2^{ème} étape est à venir !

- 1- Ledit règlement, très majoritairement, rejeté par vos représentants syndicaux sera présenté aux Élus du Conseil de Paris en juillet 2021.
- 2- La deuxième étape « Temps de Travail » sont les cycles de travail qui seront présentés aux Comités technique de directions courant septembre/octobre 2021.
- 3- Venez Nombreuses et Nombreux débattre des suites à donner pour cette 2^{ème} étape lors de l'Assemblée Générale du 30/06/21 De 9h30 à 12h30 salle : Grande Croizat / Métro République.